



## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2023**

### ***Pôle Ouest – Service des appartements éducatifs du 43***

*5 rue Châtelain 69110 Ste Foy les Lyon*

*04 72 16 30 80*

*Directeur de secteur – Mr Jean Dominique BITTEL*

*Directrice de pôle : Mme Corinne BRUNEL*

*Cheffe de service : Mme Estelle POLLET*

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

# 1. Activité et personnel

## 1.1. Activité

En 2022, le service réalisait 4 731 journées pour un prévisionnel de 5 201 soit un **déficit de 470 journées**.

En 2023, le service a réalisé 4 801 journées pour un prévisionnel de 5 201 soit un **déficit de 400 journées**.

Ce déficit s'explique essentiellement par le relèvement du taux d'activité et notre difficulté à stabiliser l'équipe de professionnels.

- **Relèvement du taux d'activité**

Depuis 2022, le taux d'activité est passé de 90% à 95% (soit + 273 journées à réaliser) suite à l'assouplissement des règles de facturation. Or l'évolution des règles de décompte n'a pas vraiment eu d'impact sur le service peu confronté à des absences de jeunes de plus de 48 heures. L'activité réalisée en 2023 est d'ailleurs identique, à trois journées près, à celle réalisée en 2021 soit avant le changement des règles de tarification en 2021 année.

- **Une équipe éducative « fragile »**

Le service a été confronté aux départs des trois éducateurs corrélés à une difficulté à les remplacer. Le service a fonctionné une grande partie de l'année avec deux salariés en CDD et une salariée en CDI tout juste diplômée. Comme beaucoup de services et établissements de notre secteur, nous avons de plus en plus de salariés qui ne souhaitent pas s'engager et sollicitent une embauche à durée déterminée. Faute de candidats, nous nous voyons contraints d'accéder à ces demandes.

En outre, sur les trois éducateurs recrutés aucun n'avait une expérience dans le suivi de jeunes en appartements éducatifs : une éducatrice spécialisée nouvellement diplômée, un assistant social devant repasser ses examens de fin de formation et un éducateur titulaire d'une licence STAPS.

Ce déficit s'explique en partie par l'augmentation du taux d'activité prévisionnel porté de 90% à 95% (soit + 273 journées à réaliser) suite à l'assouplissement des règles de facturation.

Pour autant et malgré ce contexte, **10** jeunes ont pu être admis au 43 et 22 accompagnés en 2023 pour 15 places.

## SUIVI DE L'ACTIVITE 2023 SERVICE LE 43

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		15
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	5 201
Accordé	95%	5 201
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		

Tarif autre

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS				REALISE			ACCORDE		ECARTS			
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	2022	PJ 2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	
Janvier	10		465	323	323	442	442	-119	-119	73%	33 420	77,57	25 055	25 055	34 286	34 286	-9 231	-9 231	73%	
Février	13		423	311	634	399	841	-88	-207	75%	30 401	77,57	24 124	49 179	30 950	65 236	-6 826	-16 057	75%	
Mars	13		442	390	1 024	442	1 283	-52	-259	80%	31 767	77,57	30 252	79 432	34 286	99 522	-4 034	-20 091	80%	
Avril	13		417	390	1 414	428	1 711	-38	-297	83%	29 970	77,57	30 252	109 684	33 200	132 722	-2 948	-23 038	83%	
Mai	13		403	399	1 813	441	2 152	-42	-339	84%	32 385	77,57	30 950	140 634	34 208	166 931	-3 258	-26 296	84%	
Juin	13		390	383	2 196	428	2 580	-45	-384	85%	31 340	77,57	29 709	170 344	33 200	200 131	-3 491	-29 787	85%	
Juillet	15		364	425	2 621	441	3 021	-16	-400	87%	29 251	95,56	40 613	210 957	42 142	242 273	-1 529	-31 316	87%	
Août	15		394	465	3 086	441	3 462	24	-376	89%	31 662	95,56	44 435	255 392	42 142	284 415	2 293	-29 022	90%	
Septembre	13		370	414	3 500	428	3 890	-14	-390	90%	29 733	95,56	39 562	294 954	40 900	325 314	-1 338	-30 360	91%	
Octobre	13		355	403	3 903	442	4 332	-39	-429	90%	28 528	95,56	38 511	333 465	42 238	367 552	-3 727	-34 087	91%	
Novembre	15		352	414	4 317	428	4 760	-14	-443	91%	28 287	95,56	39 562	373 026	40 900	408 451	-1 338	-35 425	91%	
Décembre	16		356	484	4 801	441	5 201	43	-400	92%	28 608	95,56	46 251	419 278	42 142	450 593	4 109	-31 316	93%	

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis  
A SAISIR si répartition différente

## 1.2. Personnel

### Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés jusqu'au 31.12	Postes vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0.40 ETP		
ADMINISTRATION	0.10 ETP		
EDUCATIF	3.00 ETP		3
SOIN	0.25 ETP		
ENTRETIEN	0.15 ETP		

Avec l'accord des autorités de tarification, nous avons pu augmenter temporairement les temps de psychologue de 0,15 ETP et d'éducateur de 0,30 ETP compensés par un « gel » du poste de surveillant de nuit (plus adapté du fait d'appartements éducatifs qui ne sont pas tous sur le même site).

Ces ajustements de postes ont été sollicités au regard de l'évolution des profils de jeunes accueillis qui exige davantage d'étayage clinique ainsi qu'un accompagnement éducatif pouvant être quotidien pour certains jeunes.

Le passage à trois postes éducatifs nous a également permis de mettre en place un roulement d'astreinte éducative plus opérationnel et repérable par les jeunes (chaque professionnel assurant des semaines complètes d'astreinte),

### Analyse de la pratique

L'équipe éducative bénéficie de séances d'analyse de la pratique à raison d'une heure trente une fois par mois assurée par une professionnelle extérieure qui intervient depuis septembre 2019 et connaît relativement bien les enjeux et problématiques de ce service.

A compter de septembre 2023, un temps clinique a été instauré par la psychologue du service, selon une rythmicité bimensuelle, pour soutenir l'élaboration de la pensée clinique éducative. Cet espace de travail est progressivement investi par l'équipe éducative et nécessite encore certains ajustements pour être en adéquation avec les besoins réels des professionnels.

## Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Formation collective * <i>ou</i> Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
3 éducatrices : Elise JUGE Alexis FIAMOR Emilie MAHIEUX	Formation ESOPE 17-24-31 mars : 21 heures	Interne ACOLEA
L'ensemble de l'équipe : 3 éducatrices + psychologue + chefe de service	Premiers secours en santé mentale 26 et 28 septembre : 15 heures	Interne ACOLEA
2 éducatrices : Petrosino Sandra Scalbert Antoine	Sauveteurs Secouristes du Travail 16 et 17 novembre : 14 heures	A.D.P.F.

Outre ces formations, la direction assure un accompagnement permanent des professionnels.

Le temps de réunion hebdomadaire constitue une instance privilégiée au cours de laquelle la cheffe de service et la psychologue amènent les professionnels à réfléchir sur les accompagnements éducatifs, leurs pratiques professionnelles, la compréhension de certains passages à l'acte, à construire les réponses éducatives à apporter...

L'équipe éducatives étant composée de professionnels peu expérimentés, la disponibilité de l'encadrement est essentielle pour garantir la qualité de l'accompagnement mais également soutenir ces jeunes éducatrices dans le développement de leurs compétences et autonomie professionnelles.

## 2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

### 2.1 Faits marquants

- **Renouvellement de l'ensemble de l'équipe éducative**

Le premier fait marquant déjà évoqué précédemment est le renouvellement de la totalité des éducateurs. Ces changements ont contraint l'équipe de direction à passer beaucoup de temps à soutenir les nouveaux salariés : accompagnement dans l'exercice des 1ères mesures, formation à l'utilisation des outils ESOPPE, des logiciel NEMO, OCTIME, aux écrits professionnels...

- **Création d'un espace dédié aux éducateurs**

Afin d'améliorer les conditions de travail des éducateurs du service, un espace de travail jusqu'à présent inoccupé a été aménagé au sein de la MECS NOTRE DAME.

En effet, les éducateurs disposaient jusqu'à présent d'un bureau situé rue des Orthographes Macchabées qu'ils utilisaient à la fois pour recevoir les jeunes mais également pour assurer l'ensemble des tâches inhérentes à leur activité. Si ce bureau est adapté pour recevoir du public ou organiser des temps collectifs, en revanche, il n'offre pas un espace de travail sécurisé pour les professionnels. Ce bureau étant isolé, nous avons effectivement été confrontés à plusieurs cambriolages.

Par ailleurs ce nouvel espace a permis de renforcer les collaborations avec les professionnels du SAEE-Appart'é.

### 2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Des repas ont été partagés au service ainsi que dans les appartements éducatifs. Des soirées ont été organisées au service notamment sur les fins de semaine mais également en fin d'année

Des sorties ont été organisées durant l'été en journée avec les jeunes du service. En fin d'année, l'équipe éducative a proposé un séjour à Euro Disney avec plusieurs jeunes du service n'ayant pas d'entourage familial.

## 2.3 Expression et participation des usagers

Deux réunions jeunes, constituant le groupe d'expression, ont été organisées et durant l'année 2023.

Les thématiques telles que le budget du service ainsi que la délocalisation du bureau des éducateurs ont été abordés avec les jeunes.

## 2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

3 fiches incidents ont été réalisées sur l'année 2023 pour le 43.

2 concernent la même jeune sur des mises en danger liées à ses troubles psychiques, et se manifestent par des jeunes qui viennent dans son appartement, de la consommation de stupéfiants et d'insultent envers l'équipe éducative.

Ces fiches incidents sont systématiquement traitées par la direction, qui avec les éducateurs mais aussi les partenaires extérieurs, recherchent à la fois les solutions immédiates et à plus long terme qui s'imposent.

Afin de soutenir les professionnels dans l'accompagnement des adolescents présentant des « troubles du comportements » importants une formation sur les 1ers secours en santé mentale a été organisée.

Cette formation avait pour objectifs :

- D'améliorer les connaissances des professionnels sur la santé mentale
- De déstigmatiser les personnes vivant un trouble de santé mentale
- D'apprendre à élaborer un plan d'action pour aller vers un jeune concerné par un trouble de santé mentale
- D'apprendre à répertorier les ressources de son territoire

## 2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2017
1 <sup>ère</sup> évaluation interne	2012
1 <sup>ère</sup> évaluation externe	2015
2 <sup>ème</sup> évaluation interne	2019
2 <sup>ème</sup> évaluation externe	2025

## 3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

### 3.1 Admissions

#### 3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	2023	2022	2021
Admissions réalisées	10	6	10
Admissions non réalisées	19	4	23
Dont refus du service	10	3	0
Admissions en cours de traitement			3
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>14</b>

L'augmentation des demandes d'admission a été significative par rapport à l'année précédente. La cheffe de service a beaucoup communiqué auprès des partenaires pour faire davantage connaître ce service, son organisation, les modalités d'accompagnements...

#### 3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2023	2022	2021
Pas de place	3	2	6
Non adhésion du jeune	2		
Non adhésion de la famille			
En limite d'âge à l'admission	5	2	8
Maintien d'une mixité de genre	1		
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	6		
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	2		4
Autres			5
<b>TOTAL REFUS D'ADMISSION</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>23</b>

Pour 20 % des demandes d'admission, le dossier a été retiré par le service demandeur, les jeunes ne s'étant pas présentés avant leur majorité et le 43 ne disposant que des places pour mineurs.

Pour 50 % des demandes d'admission, l'évaluation réalisée au cours de l'admission, notamment à partir des premiers entretiens, ne nous a pas permis d'admettre le jeune qui semblait présenter une trop faible autonomie "psychique" pour vivre en appartement éducatif.



Si l'équipe éducative veille à assurer la sécurité et le bien-être des jeunes, elle ne peut être présente en permanence auprès d'eux. Il est donc important de s'assurer que les jeunes puissent être capables de supporter des temps de solitude, de gérer seuls leurs émotions, leurs pensées...

### 3.1.3. Usagers admis

Age des usagers admis	2023	2022	2021
16 - 18 ans	10	6	9
18-21 ans			1
<b>TOTAL DES ADMISSIONS</b>	10	6	10

### Caractéristiques des usagers admis dans l'année

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année 2023	2022	2021
Moyenne d'âge des admissions	17,2	17	16,3
Pourcentage de filles dans les admissions	40%	100%	

Les jeunes admis sont de plus en plus proches de la majorité, ce qui réduit la durée d'accompagnement avant la majorité. Ces situations nous conduisent à solliciter très souvent des demandes de dérogation afin de pouvoir poursuivre la prise en charge jusqu'à ce que le jeune puisse quitter le service après avoir suffisamment gagné en autonomie et être en capacité d'assurer la transition vers l'âge adulte de la façon la plus sécurisée possible.

Si en 2022, 100% des admissions ont concerné des jeunes filles, en 2023, 60% de l'effectif admis ont concerné des garçons.

### Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	2023	2022	2021
Métropole Lyon	10	5	9
Département Rhône			1
PJJ			
Autre Département		1	
<b>TOTAL</b>	10	6	10

100% des admissions proviennent de la Métropole de Lyon

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	2023	2022
Chez les parents sans SAEE	3	
Chez les parents avec SAEE		
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	5	6
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)		
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	1	
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>6</b>

Pour 4 jeunes il s'agit d'une première mesure de placement suite à des violences intra familiales (violences physiques et/ou psychiques). Ces 4 jeunes ont pris eux-mêmes l'initiative de demander une mise à l'abri auprès des services de l'ASE. L'accueil a pu s'organiser rapidement.

Pour 60 % il s'agit de suite de placement collectif soit dans un parcours sous forme de projet soit suite à une rupture de cette forme de placement.

## 3.2 Usagers suivis dans l'année

22 jeunes ont été accompagnés durant l'année 2023 au service du 43, la moyenne du nombre de jeunes suivi est constante sur les 3 dernières années.

La durée des accompagnements peut varier entre quelques mois jusqu'à près de deux ans .

Nous observons une grande diversité des profils des jeunes accueillis, ce qui complexifie grandement les prises en charges et demande une adaptation très individualisée des réponses éducatives.

### 3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	2023	2022	2021
16 - 18 ans	7	13	13
Plus de 18 ans	15	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>24</b>

En moyenne sur l'année, 70 % des jeunes suivis étaient majeurs. Arrivés mineurs, la plupart de ces jeunes a obtenu, en cours de prise en charge, un contrat jeune majeur afin de permettre

une poursuite du travail éducatif évalué comme nécessaire pour permettre une consolidation des projets en cours.

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	2023	2022	2021
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	18.3	17,5	17,8
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	1.1	0,8	1
Pourcentage de filles dans les accompagnements	60%	76%	58%

La moyenne d'âge du public accompagné se situe au-delà de notre habilitation. Comme indiqué précédemment, compte tenu de l'âge de plus en plus élevé des jeunes lors de leur admission (3 jeunes ont été admis à moins de 3 mois de leur majorité), il est désormais difficile d'envisager une orientation lorsqu'ils atteignent leur majorité. En effet, le service a pour objectifs de favoriser l'autonomie des jeunes, de les accompagner dans la construction de leur projet scolaire ou professionnel, d'acquérir des compétences en matière de gestion financière, de gestion et d'entretien d'un logement, de prendre soin de leur santé...

Cet accompagnement peut difficilement s'envisager sur quelques mois. Le suivi au-delà de la majorité est souvent nécessaire pour permettre aux jeunes de quitter notre service avec suffisamment de ressources pour évoluer vers un service jeunes majeurs ou sortir du dispositif de protection de l'enfance.

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	2023	2022	2021
Placement judiciaire confié	20	19	23
Placement administratif	2	1	1
Placement direct par le juge		1	
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>24</b>

Ce tableau représente le type de mesure au moment de leur admission mais la plupart des mesures se transforme en « placement administratif » lorsque le jeune devient majeur et obtient un CJM.

### 3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

4

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2023	2022
Lycée - Lycée prof	8	12
Université/ BTS	3	
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	
Apprentissage	5	5
Salarié		
Déscolarisation	4	4
Autres	1	
Cepaj		
En recherche d'emploi		
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>21</b>

Là encore nous avons un panel très large de différents profils :

- 4 jeunes étaient totalement déscolarisés durant leur prise en charge au 43, dont 3 pour lesquels, toutes les démarches de soutien à une reprise de scolarité ou de formation ont été mises en échec
- 2 admissions de MNA ont eu lieu cette année avec un profil très singulier : il s'agit de 2 jeunes ukrainiens scolarisés au Conservatoire National de Musique et ayant quitté leur pays d'origine au début de la guerre afin de pouvoir poursuivre leurs études supérieures en vue de devenir des musiciens professionnels. Tous deux pratiquent le saxophone.
- 1 jeune était en BTS
- 9 étaient scolarisé en lycées ou lycées Professionnels dont 1 en MFR
- 5 jeunes étaient en apprentissages pour obtenir un CAP, un Bac professionnel ou un BTS en alternance
- 1 jeune bénéficiaient d'une formation avec l'ADAPT dans le cadre d'une prise en charge MDPH

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	2023		2022	% année	2021	% année
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	1					
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque					2	8%
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	8	36%	7	33%	3	13%
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	2	9%	2	10%	1	4%
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	2	9%	4	19%	1	4%
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	2	9%	1	5%	2	8%
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	1	4.5%	2	10%		
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes					1	4%

Là encore, le constat est fait de l'évolution des profils accueillis.

36% des jeunes accompagnés sont des consommateurs de produits stupéfiants réguliers. Une des jeunes filles parle de « dépendance à ses doses ». Des accompagnements en service d'addictologies ont été proposés mais souvent mis en échec. Enfin un jeune répond à l'ensemble des conduites à risques.

Pour tous, leur consommation est quotidienne. Un important travail a été mis en place par l'équipe éducative autour de la gestion de leur budget en prévention de ce que leur dépendance pourrait entraîner autour notamment des risques de prostitution, d'actes de délinquance (vol, trafic pour obtenir de l'argent...).

### - **Droits de visites et d'hébergement, Sociologie des familles**

Seuls 27% des jeunes ont un lien régulier avec un de leur parent dont 18% s'y rendent de manière régulière avec un droit d'hébergement. Nous observons que ce rythme est maintenu lorsqu'ils deviennent majeurs.

1 jeune fille est en contact réguliers avec ses grands-parents et s'y rend durant des vacances scolaires, cette même adolescente n'a aucun contact avec ses parents.

2 jeunes ont pour relation familiale un oncle, une tante en qualité de TDC.

3 jeunes tentent de maintenir des liens fraternels avec leurs frères et sœurs dont ils sont les ainés

### - **Soutien psychologique**

L'année 2023 a été très chargée en demandes de soutien psychologique pour les jeunes placés sur le service du 43.

Il apparaît que les jeunes placés en appartements éducatifs présentent globalement tous des difficultés psychologiques en lien avec leur histoire de vie, leur parcours institutionnel, leur manque de ressources familiales et l'évolution de la santé mentale des jeunes (adolescents et jeunes adultes) dans notre société<sup>1</sup>.

La période de transition entre l'adolescence et l'âge adulte est une phase développementale remplie de nombreux remaniements psychiques et identitaires, possiblement générateurs de risques psychologiques en tous genres (isolement social, prémises d'une structuration psychopathologique, toxicomanie, conduites à risques). Ces enjeux sont d'autant plus préoccupants lorsque le cadre éducatif est moins enveloppant et moins étayant, comme c'est le cas avec des placements en appartements éducatifs diffus. L'approche de la majorité associée à un processus adolescent marqué de ruptures, de violences, de fragilités, d'abandons renforce parfois leur réticence au lien et leur résistance d'accès au soin.

Les vulnérabilités que nous repérons dans le fonctionnement psychologique des jeunes du 43 lors de l'accompagnement éducatif sont plus ou moins visibles et plus ou moins massives en termes de répercussions dans la construction de leur avenir personnel et professionnel. Cependant, les jeunes que nous accueillons sont de plus en plus favorables à être reçus ponctuellement ou régulièrement par la psychologue du service. Au regard des besoins latents

---

<sup>1</sup> Selon les rapports de Santé Publique France actualisés en février 2024, la santé des jeunes adultes (18-24 ans) est extrêmement préoccupante. Les données sont consultables sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale/suicides-et-tentatives-de-suicide/publications/#tabs>

et manifestes, nous avons dû mettre en place un système de régulation des accompagnements psychologiques.

L'évaluation des besoins repérés par l'équipe éducative, par la cheffe de service et par la psychologue conduit depuis quelques temps à décider ensemble si un(e) jeune est suivi(e) par la psychologue en interne ou si nous l'orientons vers un service de soin psychologique, malgré la conjoncture du secteur de la psychiatrie actuellement très embouché.

Au cours de l'année 2023, nous avons acté que chaque jeune soit rencontré par la psychologue du service a minima une fois avec son éducateur référent. Le délai pour cet entretien varie selon le contexte professionnel du jeune, selon la construction du lien avec l'équipe éducative, selon la demande éventuelle parfois précoce du jeune et selon les besoins observés par les différents intervenants professionnels. Le cadre des rencontres suivantes s'adapte au regard de chaque situation : la psychologue s'est déplacée dans certains logements à la rencontre des jeunes lors de moments de crises aigües, elle a soutenu la mise en place d'hospitalisations lors d'épisodes dépressifs, a fait quelques accompagnements psychologue-éducateur(trice) sur l'extérieur du service et en milieu hospitalier (en addictologie notamment). Enfin, elle a aussi souvent reçu en individuel à son bureau certains jeunes.

Il y a également eu en 2023 avec les partenaires, plusieurs synthèses avec d'autres professionnels du soin (médecins généralistes, psychiatres et psychologues) et de la protection de l'enfance ; entre autres avec des travailleurs sociaux de l'ASE afin de recueillir des éléments d'anamnèse et partager des observations en vue de répondre à des questions développementales pour favoriser l'accompagnement psychologique et éducatif des jeunes.

### 3.3 Usagers sortis

#### 3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	2023	2022	2021
Nombre de sortis	6	9	9

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	2023	2022	2021
Moins de 3 mois	3	2	
4 à 12 mois		2	2
1 à 3 ans	3	5	7
Plus de 3 ans			
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	0.81	1,13	1.49

### 3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	2023	2022	2021
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	1		1
Fin de mesure - Majorité	3		8
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil		6	
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	1	2	
Déménagement et autres	2	1	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

### 3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2023	2022
Chez les parents sans SAEE	1	
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	2	6
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)		1
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)		
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	1	2
Inconnu	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>9</b>

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	2023	2022	2021
Lycée - Lycée prof	2	4	
Université			
Maison Familiale Rurale (MFR)			
Apprentissage	2	1	
Salarié		1	
Déscolarisation	2		
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	

Pour 3 jeunes, il a été mis fin à l'accompagnement dans les trois premiers mois :

- Pour 1 jeune : nous avons rapidement évalué qu'il se mettait trop en danger lorsqu'il n'était pas sous la vigilance des éducateurs. Une orientation à la MECS Notre Dame a pu se mettre en place rapidement afin qu'il n'y ait pas de rupture de parcours. Il y est toujours et a démarré une formation professionnelle en cuisine.



- Pour 1 jeune, qui est arrivé au 43 trois semaines avant sa majorité dans le cadre d'une mise à l'abri, le dispositif n'a pas semblé lui convenir. Il est venu rendre ses clés aux éducateurs au bout de 3 mois en nous remerciant et en nous disant qu'il n'avait plus besoin de nous. Il en a été de même avec son CJM.
- Pour 1 jeune, son état de souffrance psychique était tel qu'elle n'a pu s'installer dans notre service et a mis fin brutalement à l'accompagnement.

Pour les 3 autres, il s'agit de jeunes filles qui ont quitté le 43 après plus d'un an et demi d'accompagnement.

Pour l'une d'entre elles, un retour au domicile maternel a pu être envisagé, travaillé avec son éducatrice référente, sous forme séquentielle, avant la fin de la mesure. Cette jeune poursuivait sa formation au Lycée Rabelais en alternance.

Pour les 2 autres, une orientation a été mise en œuvre en FJT dans le cadre d'un CJM.

## 4. Locaux et moyens matériels

Un véhicule a été mis à disposition du service du 43 dans l'attente de l'acquisition d'un second. En effet, en raison de l'éclatement géographique des appartements éducatifs mais également de la multiplicité des rendez-vous et démarches extérieurs, le recours exclusif aux transports en commun n'est plus adapté.

Comme indiqué précédemment, l'équipe éducative dispose désormais d'un espace de travail dans les locaux de la MECS Notre Dame, en proximité du reste de l'équipe (secrétariat, cheffe de service et psychologue). Cet espace permet à chaque professionnel d'avoir un bureau équipé d'un poste informatique et de rangements individualisés. S'ils peuvent être seuls à travailler au service, ils ne sont plus isolés et peuvent à tout moment interpeller, si besoin, un salarié rattaché à une autre activité.

Des travaux sont à prévoir en 2024 dans l'ancien bureau éducatif afin de le transformer en espace plus chaleureux et convivial pour les jeunes. Des projets d'aménagement d'une cuisine pour des repas partagés sont en cours, et les jeunes souhaiteraient que nous installions des ordinateurs pour leur permettre de venir faire leurs devoirs, rédiger des CV, réaliser des démarches administratives en ligne...

## 5. Perspectives 2024

### **Une évolution de l'organisation afin de garantir un fonctionnement continu tout au long de l'année**

Le pôle Ouest regroupe deux services d'appartements éducatifs pour mineurs : le 43 (15 appartements) et SAEE Apparté (6 appartements).

Afin de pouvoir disposer d'une plus grande souplesse dans l'organisation et garantir un fonctionnement continu 365 jours par an, il nous est apparu opportun de regrouper ces deux services, permettant ainsi de mutualiser les ressources humaines.

Le déménagement de l'équipe éducative, au-delà de l'objectif d'amélioration des conditions de travail, a permis de renforcer les collaborations avec le service SAEE Apparté : échanges sur les « bonnes pratiques » professionnelles, harmonisation de certaines procédures, évolution des modalités de versement des allocations attribuées au jeune dans un souci d'équité, programmation de sorties avec des jeunes des deux services...

Ces collaborations vont bien entendu se poursuivre en 2024, toujours dans l'objectif d'améliorer la continuité et la qualité des prises en charge.

Toutefois, cette évolution de l'organisation ne pourra résoudre que partiellement la question de la continuité de service tout au long de l'année.

En effet, les activités du 43 et du SAEE Apparté réunies représentent actuellement 7 éducateurs. Lors des périodes de congés, nous pouvons avoir plus d'un seul professionnel sur une activité. Il est effectivement difficile d'autoriser systématiquement qu'un seul départ en congé par activité, notamment sur la période estivale.

Un passage à 8 travailleurs sociaux permettrait de garantir une présence permanente de deux travailleurs sociaux pour chacune des activités tout au long de l'année et plus particulièrement sur les périodes de congés.

Cette création d'un ETP éducatif supplémentaire pourrait s'envisager par une augmentation sensible de l'activité du SAEE, ce qui nous permettrait de répondre davantage aux sollicitations des MDM (nous sommes régulièrement contraints de refuser des demandes d'admission faute de places disponibles).

### **Une augmentation de jeunes majeurs accompagnés en appartements éducatifs**

Comme indiqué précédemment, l'admission de jeunes proches de la majorité nous conduit à solliciter régulièrement des demandes de dérogation pour poursuivre l'accompagnement au-delà de la majorité.

Les dispositions de la loi TAQUET, qui étendent l'obligation de prise en charge des jeunes par l'ASE jusqu'à l'âge de 21 ans, nous interrogent sur l'habilitation de ce service limitée pour l'instant aux mineurs.

Si nous partons du postulat que l'évolution de l'âge d'admission observée par le service n'est pas conjoncturelle, la création de places pour l'accompagnement de jeunes majeurs serait opportune dans la mesure où elle éviterait de devoir systématiquement solliciter une dérogation, qui dans certaines situations est source d'inquiétude pour le jeune.

### **La présence d'un maître de maison pour assurer l'entretien des appartements éducatifs**

L'évolution du public accueilli par les services d'accompagnement en appartements éducatifs va sans doute nous confronter à davantage de dégradations des logements. Dans un souci de préserver un parc locatif en bon état, de proposer à chaque nouvelle admission un logement de qualité, mais également de pouvoir accompagner les jeunes dans l'apprentissage de menus travaux, la présence d'un maître de maison au sein de ce service nous semble indispensable.

Au regard du contexte financier actuel très tendu nous n'avons pour l'instant pas sollicité de création de poste de maîtres de maison ce qui ne signifie pas pour autant que le besoin n'existe pas.

### **La mise en place de cartes ANYTIME**

Jusqu'à présent l'allocation mensuelle est versée pour une partie des jeunes mineurs sous forme d'espèces.

Nous envisageons de proposer une carte bancaire à l'ensemble des jeunes ce qui permettra notamment de :

- suivre et contrôler plus facilement leurs dépenses en accédant à leurs relevés de compte et prévenir ainsi les dépenses « inappropriées »,
- de réduire le risque de perte ou de vol d'argent liquide.

### **La mise en place de coffres-forts numériques**

Les jeunes accompagnés dans le cadre des appartements éducatifs doivent éprouver autant que possible des situations de mise en autonomie que ce soit dans la cadre de démarches administratives, de recherches de stages, de rendez-vous médicaux....

Ces situations nous conduisent à leur remettre des documents personnels sensibles (pièces d'identité, extrait d'acte de naissance, bulletins scolaires, ordonnances médicales...). La mise en place de coffres-forts numérisés leur permettra de stocker de manière sécuriser l'ensemble de ces documents et réduira ainsi les risques de perte ou de vol.

L'objectif est également de favoriser leur autonomie et responsabilité en leur permettant de gérer personnellement leurs documents et informations personnelles.